

TITRE PROFESSIONNEL :

ELECTRICIEN D'EQUIPEMENT DU BATIMENT RNCP 31116

Titre professionnel de niveau III (CAP/BEP) visé : Electricien d'équipement du bâtiment- *Délivré par le Ministère du travail*

Durée : 980h (7 mois)

Lieu : France métropolitaine

Date de session : Entrée / Sortie permanente

Prix (indicatif) :

Pré-requis : Pertinence du projet professionnel, dynamisme, maîtrise de la langue française (B1)

CODE ROME : F1602

CODE CPF: 244620

CODE CERTIF INFO : 100431

FICHE METIER

Le tenant de l'emploi réalise, à partir des plans et schémas de montage, des travaux d'installation électrique en basse tension (courants forts et courants faibles) pour des bâtiments à usage d'habitation et autres. Sensible aux évolutions croissantes de la technicité des équipements électriques dans l'emploi et aux exigences toujours plus fortes des clients, l'électricien d'équipement effectue des travaux d'installation variés et diversifiés. Il est amené à réaliser des mises en sécurité de l'installation électrique dans les bâtiments existants.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Se former en situation de travail au métier d'électricien d'équipement du bâtiment afin de maîtriser tout le référentiel de formation (voir programme ci-dessous)

L'objectif est la prise d'autonomie dans un contexte de réalité du métier en vue d'une certification et du retour à l'emploi.

PROGRAMME DE FORMATION

Module 1 : Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments

- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.
- Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.
- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation.
- Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants.
- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation.

Module 2 : Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

- Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres.
- Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres.
- Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres.
- Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres.



ELECTRICIEN D'EQUIPEMENT DU BATIMENT RNCP 31116 CERTIFICATION

L'ensemble des modules (2 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) d'électricien/ne d'équipement du bâtiment

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

CCP - Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments : module 1

CCP - Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments : module 2

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre

ACCOMPAGNEMENT

Accès à la formation :

Selon le dispositif d'accès des modalités peuvent comporter un ou plusieurs des points suivants :

- Entretien individuel téléphonique avec un.e formateur.trice pédagogique.
- Stage d'immersion sur le métier.

Nous sommes en entrée / sortie permanente.

Vous pouvez contactez un conseiller FEST pour plus d'informations.

Accessibilité aux PSH :

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagée pour faciliter leur parcours. Pour en savoir plus contactez-nous.

LA FEST

L'association FEST Industrie H2 dispense une méthodologie de mise en œuvre de l'action de formation en situation de travail (AFEST).

Ce concept propose une définition opérationnelle de cette modalité pédagogique. Il a été construit sous trois angles distincts :

- Une approche juridique inscrivant l'AFEST comme une action de formation finançable
- Une approche nationale synthétisant les pratiques existantes au sein des entreprises françaises
- Une dimension européenne.

La Loi Avenir du 5 septembre 2018 précise une nouvelle définition pour l'action de formation : "un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Il peut être réalisé en tout ou partie à distance. Il peut également être réalisé en situation de travail". (Art. L. 6313-2)

ACCOMPAGNEMENT

Vous bénéficiez d'un triple tutorat :

- Un formateur pédagogique FEST
- Un formateur technique de l'entreprise dans laquelle nous vous positionnons.

A votre disposition :

- Un référent Handi
- Un référent Social
- Un référent Administratif

